

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 244

présenté par

M. Rolland, M. Dive, M. Nury, M. Pauget, M. Straumann, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, M. Bony, Mme Kuster, M. Leclerc, M. Masson, Mme Louwagie, M. Hetzel, M. Viala, M. Viry, M. Schellenberger, M. Diard, M. Rémi Delatte et M. Vialay

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« vingt-cinq »

le mot :

« trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale est un des textes fondamentaux examinés par la Représentation nationale. C'est par conséquent l'une des pierres angulaires de l'activité parlementaire, en ce sens que l'étude de ce texte permet un contrôle de la part des élus de la Nation pour un domaine primordial.

Le présent article propose de passer de vingt à vingt-cinq jours le délai laissé à l'Assemblée nationale pour adopter le PLFSS.

Cet amendement vise à prolonger la volonté du Gouvernement en rallongeant encore davantage le délai actuellement en vigueur afin de consolider la mission de contrôle du Parlement.